



202211- 02

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20221107-202211_02-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 7 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE COANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Jean-Paul LE CANN à Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe

Absents : Eva BONJOUR

Date de convocation : 27 Octobre 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Signature de la charte pour le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective

Monsieur Le Maire rappelle que Lannion Trégor Communauté a adressé une présentation de la charte pour le développement de l'approvisionnement locale dans la restauration collective.

L'objectif est d'augmenter la part des produits locaux et sous signe de qualité en respectant les objectifs nationaux et favoriser le développement des filières agricoles locales en lien avec des pratiques environnementales vertueuses.

Le Conseil Municipal :

Vu la présentation de la charte pour le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective

Considérant que cette charte vient compléter l'engagement de la commune dans le domaine de la restauration collective

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la charte pour le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la charte pour le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

